



Formations en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie, Réflexologie  
Fleurs de Bach et Médecines naturelles

[www.plantasante.fr](http://www.plantasante.fr)

*L'enseignement est vivant, interactif, avec le double appui des connaissances médicales et scientifiques actualisées régulièrement et des connaissances traditionnelles qui ont fait leurs preuves depuis des années et parfois des siècles. Les cours ont lieu en salle.*

*Dans notre monde en mutation rapide, où l'homme cherche à la fois le sens de sa vie et de ses racines dans une nature qui est à la source de la vie, les méthodes de Naturopathie nous aident à maintenir notre santé, et à comprendre les fondements de notre potentiel de vitalité, en particulier sur la base de l'alimentation, du mouvement, de la gestion des émotions et de la connaissance et utilisation à bon escient des compléments alimentaires et autres produits naturels.*

*Toutes ces formations sont faites dans un sens holistique parce que la personne est considérée dans son ensemble, englobant ainsi les aspects physiques, émotionnels et psychologiques.*

### **Programme pédagogique détaillé de la formation : « Préparations à base de plantes et huiles essentielles » – 2019 :**

Horaires : 9h à 12h et 14h à 17h30, 18h le premier jour de la formation.  
Pour un total de 3 jours, soit 20 heures.

Lieu de la formation : 31 route de Grendelbruch 67560 Rosheim.

Formateur : Elisabeth BUSSER (intervenant permanent), docteur en pharmacie.

Dates : voir contrat ou convention.

Niveau requis pour participer à cette formation :

Niveau baccalauréat (ou sur demande si ce n'est pas les cas), souhaitant conseiller et/ou vendre plantes médicinales et huiles essentielles en vente libre, compléments alimentaires, produits diététiques, produits cosmétiques et compléments alimentaires précités.

Modalités de paiement (détails dans le contrat ou la convention) :

L'École Plantasanté pratique deux tarifications :

- Le tarif formation professionnelle (prise en charge par l'employeur ou un organisme externe). Ce tarif de référence s'applique à la Formation Continue des salariés, aux Congés Individuels de Formation (CIF) ainsi qu'au Compte Personnel de Formation (CPF) : voir convention.
- Le tarif « inscription individuelle » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci prend sa formation à ses frais : voir contrat ou convention.

Absence de frais de dossier, ou autres frais.

### Information sur la législation en vigueur sur les plantes médicinales en vente libre :

Depuis le 11 septembre 1941, un décret du gouvernement de Vichy prévoit que seuls les herboristes diplômés avant cette date et les pharmaciens peuvent gérer une herboristerie en France dans l'état de la législation en France.

A ce jour sont en vente libre 148 plantes médicinales, suite au décret 2008-841 du 22.08.2008, ainsi que la quasi-totalité des huiles essentielles.

A la suite du même décret, sont en vente libre :

- 148 plantes médicinales.
- Plus de 100 huiles essentielles.
- 25000 compléments alimentaires à base des plantes médicinales précitées, de vitamines et d'oligo-éléments, en vente et déposés à la DGCCRF.
- Les produits diététiques et de régime, contenant en général des plantes médicinales ou alimentaires.
- Les produits cosmétiques, de plus en plus à base de plantes médicinales et/ou d'huiles essentielles.

Soit 5 catégories de substances en vente libre.

Important : lire à ce sujet « Portée du diplôme » ci-dessous.

### Les objectifs

Acquisition de compétences nouvelles : savoir comprendre et conseiller les formes pharmaceutiques existantes sur le marché français, en matière de plantes médicinales libérées, d'huiles essentielles, de compléments alimentaires à base de plantes médicinales ; développer un savoir en phyto-aromathérapie. Action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

### La progression pédagogique

Progression méthodique sur 3 jours en salle pour les aspects théoriques le 1<sup>er</sup> jour, puis en salle de travaux pratiques, permettant de manipuler les préparations les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> jour.

### Les moyens pédagogiques et techniques

Equipement de laboratoire ; travail interactif.

### L'encadrement

Il est exercé par Christian BUSSE, directeur de l'Ecole, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, et par Elisabeth BUSSE, docteur en pharmacie, formatrice en phyto-aromathérapie, homéopathie, et techniques de préparations galéniques.

### Le suivi de l'exécution du programme

Feuilles de présence émargées par demi-journée par les stagiaires et les formateurs, les évaluations effectuées.

### Appréciation des résultats :

Le participant à cette formation professionnelle peut au choix :

- Passer le certificat de conseiller en plantes médicinales et aromatiques grâce à cette formation obligatoire pour compléter le cursus de Phyto-aromathérapie sur 2 ans.
- Ou recevoir une attestation de participation au cours.

### Attestation :

Cette formation donne lieu, pour ceux qui ne passent pas le diplôme, à une attestation de participation au cours sur les préparations à base de plantes et huiles essentielles après avoir participé à ces journées pratiques en salle de travaux pratiques.

### Procédure de validation du certificat de conseiller en plantes médicinales et aromatiques :

- Evaluation écrite une fois par an réalisée à domicile sur les plantes médicinales et leurs propriétés,
- Participation au stage : Préparations à base de plantes et huiles essentielles et produits à base de plantes médicinales en vente libre.
- Rédaction d'un mémoire de 20 à 30 pages (travail personnel démontrant la compréhension à travers l'étude d'un aspect des sujets du cours ; il n'est pas une thèse) ; en cas d'insuffisance, le travail devra être repris selon les indications de Mr BUSSEUR Christian, directeur de l'Ecole Plantasanté. L'exemplaire présenté restera à l'Ecole Plantasanté pour archivage et consultation.

### Portée du certificat:

La législation actuelle permet à des non médecins et des non pharmaciens de vendre ces produits, et de les conseiller, à condition de ne pas conseiller de plantes médicinales sous monopole pharmaceutique, ni de pratiquer l'exercice illégal de la médecine en diagnostiquant des maladies ou en utilisant des allégations santé relevant de l'exercice médical.

Le certificat de conseiller en plantes médicinales et aromatiques de l'Ecole Plantasanté, en plein accord avec la volonté gouvernementale de libéraliser ce secteur d'activité hors monopole pharmaceutique, permet légalement de conseiller ces 5 catégories de produits.

La loi du 4 mars 2002, instituant l'INPES, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé, et la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et à la formation à l'éducation pour la santé confirment cette volonté gouvernementale d'augmenter la prise en charge des patients, et développer les « formateurs en éducation thérapeutique des patients ».

Comme tous les instituts où sont enseignées les médecines naturelles en France, l'Ecole Plantasanté ne peut délivrer de diplôme d'Etat. Toutefois, le certificat proposé présente une valeur intrinsèque, tenant au parcours officinal de pharmacie, universitaire, de recherche et d'enseignement des animateurs de l'Ecole Plantasanté, Christian et Elisabeth BUSSEUR.

## **Programme pédagogique : Contenu général de la formation sur 3 jours :**

Les préparations à base de plantes et huiles essentielles :

**1<sup>er</sup> jour** : Partie théorique: des tisanes de plantes et huiles essentielles. Les locaux de préparations, le matériel, (balance, mortier...), la traçabilité ; les différentes matières premières, qualité, conservation, avantages et inconvénients. Modes opératoires.

**2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> jour** : La galénique (ou mise en forme des préparations) : théorie des diverses possibilités, puis réalisation de préparations (teintures mères, extraits, hydrolats, sirop, pommade, huile essentielle, bourgeons en macérats glycinés, suppositoires...).